

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

AMENDEMENT

N° 122

présenté par

M. Mendes, M. Mis, M. Blanchet, M. Perrot, Mme Zannier, Mme Brunet, Mme Zitouni,
Mme Osson et Mme Rilhac

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 43, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.